

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 18 janvier 2018

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 9

DÉCISION N° 179/ARM/CAB
portant désignation de l'administrateur ministériel des données.

Du 8 janvier 2018

CABINET DE LA MINISTRE.

DÉCISION N° 179/ARM/CAB portant désignation de l'administrateur ministériel des données.

Du 8 janvier 2018

NOR A R M F 1 8 5 0 0 1 3 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.6.2.3

Référence de publication : BOC n° 2 du 18 janvier 2018, texte 9.

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2006-497 du 2 mai 2006 modifié, portant création de la direction générale des systèmes d'information et de communication et fixant l'organisation des systèmes d'information et de communication du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2014-1050 du 16 septembre 2014 (A) instituant un administrateur général des données,

Décide :

Art. 1er. Le directeur général des systèmes d'information et de communication est désigné administrateur ministériel des données.

Art. 2. Ses missions générales sont :

- d'assurer la maîtrise du patrimoine des données du ministère,
- de contribuer à la protection de ces données, dans le respect des attributions des organismes compétents du ministère,
- de faire des données un vecteur de performance et d'innovation dans les activités des armées, directions et services du ministère,
- de mutualiser les données d'intérêt général au sein du ministère et de favoriser l'accessibilité des données publiques sous format ouvert et réutilisable.

Art. 3. Une instruction relative à la gouvernance et à la valorisation des données du ministère des armées, élaborée en concertation avec l'état-major des armées, le secrétariat général pour l'administration et la direction générale de l'armement, précisera ces missions.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

La ministre des armées,

Florence PARLY.

(A) n.i. BO ; JO n° 215 du 17 septembre 2014, texte n° 2.